

Compte-tenu de la charge toujours plus importante de travail demandée, nombre de directeurs tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme quant aux conditions d'exercice qui sont les leurs.

A peine sont-ils à jour dans leur travail de direction qu'une nouvelle injonction de l'administration leur replonge la tête sous l'eau.

En effet, depuis le début de l'année 2015/2016, les tâches qui incombent aux directrices et aux directeurs, et par conséquent à l'ensemble des membres des équipes pédagogiques, se multiplient au-delà de leurs capacités de travail.

Voici un bilan non exhaustif de ces tâches :

- Evaluations nationales CE2.
- Mise en place des PPMS.
- A cela s'ajoute un exercice supplémentaire (alerte intrusion terrorisme).
- Préparation des nouveaux programmes.
- Rédaction du projet d'école 2016/2020.
- A cela s'ajoutent les tâches habituelles qui incombent aux directeurs :
 - Ø organisation du service,
 - Ø relation avec les familles,
 - Ø gestion des élèves au quotidien,
 - Ø inscriptions des nouveaux élèves,
 - Ø relations avec les partenaires (association de parents d'élèves, mairie, collège, REP, piscine, CDAS...),
 - Ø préparation des différents conseils (école, cycle, maitres),
 - Ø équipes de suivi de scolarité des élèves handicapés,
 - Ø équipes éducatives pour les élèves présentant une ou plusieurs difficultés, avec la rédaction des comptes-rendus,
 - Ø lecture et transmission du courrier et des courriels
 - Ø réponse aux courriers, courriels, enquêtes...
 - Ø AFFELNET,
 - Ø comptabilité, commandes,
 - Ø gestion de l'école, des bâtiments, du photocopieur,...
 - Ø organisation des temps d'activités périscolaires,
- A cela s'ajoutent bien sûr la préparation et la gestion de la classe, les corrections...

Le calendrier imposé ne permet pas un travail serein et efficace :

§ Evaluations nationales CE2 : plus ou moins imposées fin août pour début septembre.

§ Mise en place des PPMS : pour le 19 janvier 2016 impérativement. Rédaction et simulation faites dans l'urgence.

§ L'exercice « alerte intrusion terrorisme » supplémentaire : à effectuer avant la fin de l'année, à faire valider en conseil d'école, quand il n'est pas déjà fait ; organiser un conseil d'école extraordinaire si le deuxième a déjà eu lieu.

§ Préparation des nouveaux programmes : à assimiler et à mettre en place pour septembre 2016. J'ai lu seulement la partie mathématiques cycle 3 parce que j'ai bénéficié de six heures d'animation pédagogique à ce sujet.

§ Rédaction du projet d'école 2016/2020. Première partie déjà rendue. Partie suivante à rendre pour mai.

Temps de travail hebdomadaire moyen estimé: 50 heures minimum (et quelles heures !).

Possibilité de faire plus pour répondre aux injonctions de l'administration et rattraper le retard : **néant**.

Il en résulte ceci :

1) Pour l'école :

- Difficulté (voire incapacité) pour répondre à toutes les injonctions de l'administration sérieusement et efficacement.
- Difficulté de fonctionnement de l'école : multiplication de réunions, retard, stress, tensions entre enseignants, difficultés relationnelles avec les partenaires...
- Mauvaise application des nouveaux programmes.
- Projet d'école inefficace, rebutant et obsolète avant même la fin de sa rédaction.
- Mauvaise prise en charge des élèves à besoins spécifiques.
- Manque de préparation pour la classe et donc difficulté à mener la classe.
- Incapacité à répondre aux injonctions de l'administration, donc :

§ mise en difficulté de toute l'équipe pédagogique si le projet d'école n'est pas rédigé correctement, si l'exercice PPMS est fait dans la précipitation, avec une préparation insuffisante...

§ Stress et anxiété créés chez les élèves et leur famille.

2) Pour soi-même :

a) troubles de la santé :

§ Troubles psychosomatiques (perte de sommeil)

§ Hypertension, manque d'estime de soi

§ A terme : maladies, arrêt de travail...

b) répercussions familiales :

§ Manque de disponibilité pour ses enfants et son/sa conjoint(e)